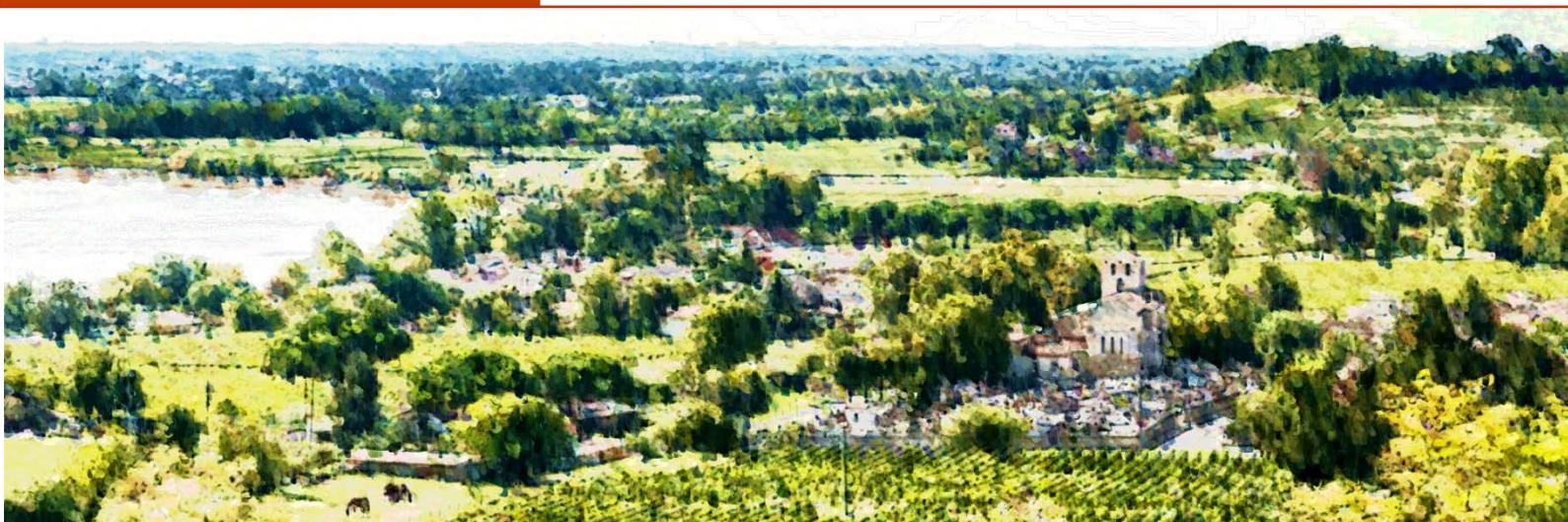


# *Carnet de territoire*



*Émergence du SAGE Dordogne Atlantique*

*Réunion du 15 décembre 2016 à Bergerac : installation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE*

# Fiche 1

## Contrat de rivière Dordogne Atlantique



## L'eau : les préoccupations territoriales du moment

Les acteurs du contrat de rivière Dordogne Atlantique ont souhaité s'engager sur **quatre sujets majeurs** du territoire en lien avec la qualité des eaux, le maintien et la protection des milieux naturels, l'animation de territoire autour du thème de l'eau et la mise en tourisme de ce même territoire. 150 actions ont été définies autour de ces sujets, eux-mêmes déclinés en objectifs et sous-objectifs :

### Volet A : Améliorer la qualité des eaux

- Qualifier les flux de pollution diffuse pour mieux agir sur leur réduction,
- Réduire les flux de pollution viti-vinicole,
- Restaurer la qualité des eaux pour répondre aux exigences piscicoles et à la pratique de loisirs aquatiques,
- Améliorer l'assainissement domestique et des établissements de plein air,
- Réduire les principaux points noirs industriels,
- Mettre en œuvre des efforts de connaissance du bouchon vaseux,
- Mieux gérer les objets flottants.

### Volet B : Préserver les milieux, protéger les espèces, gérer la ressource

- Gérer les boisements alluviaux, les atterrissements et les bras morts,
- Encourager le maintien des zones humides,
- Préserver les espèces et les milieux remarquables,
- Améliorer la transparence des 3 barrages du bergeracois et l'accessibilité des affluents aux migrateurs,
- Améliorer les connaissances sur la ressource piscicole en vue d'améliorer la gestion,
- Assurer la mise en place locale des orientations identifiées dans le PGE et le PAPI,
- Sensibiliser et informer les élus pour une meilleure prise en compte des enjeux de protection de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que de la gestion de l'espace fluvial et de la dynamique fluviale.

### Volet C : Animer, communiquer, sensibiliser

- Informer et sensibiliser le plus grand nombre au développement durable de la rivière,
- Elaborer des outils de communication et de sensibilisation adaptés aux enjeux,
- Assurer la concertation entre les élus, les acteurs du territoire et les partenaires techniques et financiers,
- Accompagner les maîtres d'ouvrage,
- Réaliser le suivi administratif, technique et financier des dossiers.

### Volet D : Développer et mettre en valeur le territoire

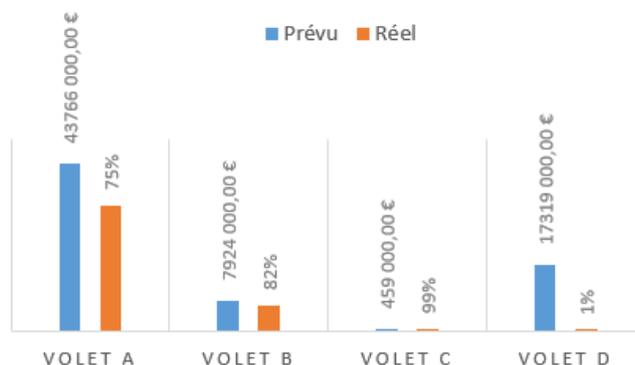
- Qualifier l'offre touristique,
- Améliorer l'accessibilité du territoire,
- Développer les logiques de réseau,
- Engager le territoire dans sa mise en tourisme,
- Favoriser les liens rivière-vallée,
- Favoriser l'itinérance sur l'ensemble du territoire,
- Créer les conditions de la compréhension et de l'interprétation du paysage valléen et de la rivière,
- Qualifier l'offre fluviale et créer les conditions d'une pratique sensible.

**L'accent est tout particulièrement mis sur la résolution de 4 problèmes particuliers** – les entraves à la libre circulation des poissons migrateurs, la disparition des zones humides, la dégradation des berges et du lit de la rivière, les pollutions agricoles (phytosanitaires et effluents vinicoles) – **et sur la volonté de développer un tourisme respectueux de l'environnement.**

## Un bilan positif mais des problématiques qui persistent

Avec plus de 120 actions abouties, le contrat de rivière représente un **investissement global de plus de 40 millions d'euros sur cinq années, soit un taux d'engagement de près de 60%**. Sa mise en œuvre a permis la mobilisation sur le territoire de plus de 17 millions d'euros, issus très majoritairement de fonds publics. Le plus faible taux d'engagement est enregistré pour le volet « tourisme », la concrétisation des projets inscrits dans ce dernier étant peu conciliable avec l'échelle de vie (5 ans) d'un contrat de milieu.

Le contrat aura finalement bénéficié à l'environnement du territoire en permettant et/ou en favorisant des actions concrètes d'amélioration de l'état des milieux naturels, d'acquisition de données, de valorisation de la rivière ainsi que de sensibilisation à la rivière et aux milieux naturels associés :



Bilan financier du programme d'actions du contrat

### Améliorer la qualité de l'eau

- 47 actions terminées en lien avec l'assainissement des eaux usées domestiques soit un équivalent de 41 000 EH traités
- Soutien aux initiatives exemplaires ou pilotes en matière de limitation des pollutions diffuses (phytosanitaires)
- Amélioration de la connaissance des pollutions industrielles par éalisation de suivis qualité

### Préserver les milieux naturels

- Restauration de plus de 50 km de berges
- Grande campagne de sensibilisation sur la préservation des zones humides
- Travaux d'amélioration des dispositifs de franchissements des 3 barrages du bergeracois

### Gérer la ressource en eau

- Pose de repères de crue sur 30 communes riveraines de la Dordogne
- Pose de 4 échelles limnimétriques sur les affluents
- Amélioration des connaissances sur les étiages des affluents par intégration des syndicats de rivière au réseau de suivi

### Sensibiliser et communiquer

- Organisation de rencontres thématiques
- Participation à des projets pédagogiques à destination des jeunes
- Mise à disposition de supports de communication
- Organisation de manifestations ludiques

### Développer un tourisme respectueux de la rivière

- Aménagement de plages en rivière
- Définition d'un itinéraire cyclable entre Limeuil et Izon
- Mise en valeur du patrimoine industriel de l'amont du bassin (barrage, canal)
- Réhabilitation de quelques cales

Outre ces réalisations, le contrat de rivière aura encouragé la constitution d'un réseau d'acteurs, la création de partenariats, la remise au cœur des débats de la Dordogne et la création d'une dynamique autour de la gestion de l'eau sur la partie aval du territoire. Sa résonance sur le territoire, encouragée par l'animation, la communication et la sensibilisation des acteurs locaux, leviers nécessaires mais non suffisants à la participation effective de chacun dans la définition et la mise en projet de la stratégie territoriale en matière d'eau, aura été le fait d'**une implication et d'une prise de position fortes des élus** sur des sujets ne faisant pas toujours consensus.

Bien que considéré comme un **outil relevant du volontariat, le contrat de rivière Dordogne Atlantique aura permis au territoire d'avancer sur plusieurs de ses sujets prioritaires**, à savoir la préservation des zones humides, la restauration de la continuité écologique, le développement de l'itinérance douce et la sécurisation de la baignade. Force est de constater néanmoins que **certaines des préoccupations du comité de rivière n'auront pu aboutir à des actions concrètes** à la fois parce que les sujets concernés (tourisme notamment) exigent plus de temps pour l'atterrissement de projets concrets mais également par difficulté à faire évoluer des pratiques anciennes (pratiques agricoles et viticoles en matière d'intrants et de gestion des effluents notamment). Ainsi a-t-il été mis en exergue la nécessité de poursuivre la dynamique amorcée et d'inscrire le territoire dans une « politique de l'eau » sur le long terme, l'outil SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) répondant à cette nécessité.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

EPIDOR, janvier 2008. « Contrat de rivière Dordogne Atlantique. Dossier définitif. Rapport ». Rapport, 72p.

EPIDOR, janvier 2008. « Contrat de rivière Dordogne Atlantique. Dossier définitif. Fiches actions ». Rapport, 92p.

EPIDOR, mai 2008. « Contrat de rivière Dordogne Atlantique. Document contractuel ». Rapport, 21p. + annexes

EPIDOR, 2013. « Contrat de rivière Dordogne Atlantique. Bilan du contrat. Mai 2008 à mai 2013 ». Rapport, 46p. + annexes

EPIDOR, septembre 2013. « Contrat de rivière Dordogne Atlantique. 2008-2013. Le Bilan ». Lettre d'information éditée pour la clôture du contrat de rivière. 6p.



Le SAGE Dordogne Atlantique, une action soutenue par l'Agence de l'Eau, la Région Nouvelle Aquitaine et les Conseils Départementaux de la Dordogne et de la Gironde.



EPIDOR porte l'émergence du SAGE en concertation avec les services de l'État et les partenaires techniques.



**EPIDOR**

Établissement Public Territorial  
du Bassin de la Dordogne

EPIDOR  
Place de la Laïcité, 24250 Castelnau-la-Chapelle  
05 53 29 17 65 / epidor@eptb-dordogne.fr

Antenne Dordogne Atlantique :  
61, cours des Girondins, 33500 Libourne  
05 57 51 06 53

EPIDOR a été créé en 1991 par les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Corrèze, du Lot, de la Dordogne et de la Gironde.